

Exclusif Stratégie nationale de la logistique

Six nouveaux plans régionaux en préparation



L'AMDL planche sur la création d'un Comité national pour la normalisation de la logistique.

L'Agence marocaine de développement de la logistique planche sur 6 nouveaux projets de contrats régionaux de la logistique. Ils portent sur une assiette foncière de 690 hectares. Villes concernées : Oujda, Al Hoceima, Béni Mellal, Settat, Safi et Laâyoune.

L'Agence marocaine de développement de la logistique (AMDL) poursuit le processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de la logistique. L'institution dirigée par Younes Tazi prépare actuellement six nouveaux plans régionaux de la logistique. Les projets portent sur une assiette foncière de pas moins de 690 hectares. Villes concernées : Oujda, Al Hoceima, Béni Mellal, Settat, Safi et Laâyoune. La signature de ces plans en projet avec le secteur privé et les collectivités territoriales des régions concernées devrait intervenir probablement en début d'année prochaine. Parallèlement aux études techniques et plans préliminaires, en cours de réalisation, l'AMDL affirme mener un travail de coordination avec la Direction des domaines de l'État.

Objectifs : mobiliser l'assiette foncière nécessaire pour le développement du réseau national de zones logistiques et lancer les études topographiques pour déterminer de manière précise l'assiette foncière dans les zones logistiques pour les régions du Grand Casablanca (Ouled Saleh, Deroit, Ouled Hadda, Bouskoura, Nouacer, Lakhiayta 1,

Lakhiayta 2) et Fès-Boulmane (Ras L'ma, route de Sefrou, Aïn Chekak). «Ces études permettront d'élaborer une vision et un programme opérationnel pour le développement des zones logistiques, afin d'enrichir l'offre et répondre aux besoins des opérateurs économiques pour ce qui concerne le foncier et les services logistiques», affirme le management de l'AMDL.

Rappel, l'Agence a déjà finalisé cinq plans régionaux. Il s'agit de Souss-Massa-Darâa (242 hectares), Gharb-Chrarda-Beni Hssan (83 hectares), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (245 hectares), Tanger-Tétouan (358 hectares) et Fès-Boulmane (175 hectares). À cela s'ajoutent trois autres contrats régionaux en cours d'approbation, à savoir Marrakech-Tensift-El Haouz (278 hectares), Meknès-Tafilalet (184 hectares) et Oued Dahab-Lagouira (75 hectares).

Côté réglementation et normalisation de l'activité, l'AMDL planche sur la création d'un Comité national pour la normalisation de la logistique, en plus de la préparation de l'arsenal juridique régissant le secteur. Ce dernier ne devrait pas tarder à emprunter les circuits d'adoption, selon nos sources. Selon le département de la Logistique, l'assiette foncière nécessaire pour le développement des zones logistiques à l'horizon 2030 est estimée à 3.300 hectares dont 2.700 ont déjà été programmés pour les 9 premières zones logistiques régionales. ■

Saïd Naoumi

L'AMDL mène un travail de coordination avec la Direction des domaines de l'État pour mobiliser l'assiette foncière nécessaire pour le développement du réseau national de zones logistiques.